



## Baisse marquée de l'emploi en Ile-de-France au 1<sup>er</sup> trimestre

Au 1<sup>er</sup> trimestre<sup>(1)</sup>, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une baisse trimestrielle de 2,1 %, du fait des conséquences de la crise sanitaire qui touche dès fin mars 2020 l'ensemble des secteurs. Sur un an, l'emploi diminue de 0,8 %. Cette baisse est principalement celle de l'intérim et dans une moindre mesure des activités récréatives et de l'audiovisuel.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

### CHIFFRES CLÉS

**- 2,1 %**

de baisse trimestrielle de l'emploi privé en Ile-de-France.

**36 600 emplois**

détruits sur un an dans la région.

### L'intérim explique la moitié des destructions d'emplois franciliens ce trimestre

Plus de 103 600 emplois ont été détruits durant ces trois mois (- 2,1 % par rapport au trimestre précédent). La crise sanitaire met fin à 21 trimestres de progression de l'emploi. L'emploi francilien résiste un peu mieux que l'emploi national au cours de ce trimestre (- 2,6 %).

L'observation des données de l'emploi, quinze jours après le début du confinement, met principalement en avant les conséquences négatives de cette période pour les salariés qui travaillaient avec des contrats précaires. L'intérim explique ainsi la moitié de la chute de l'emploi avec un repli trimestriel de 39,5 %. Le tertiaire hors intérim (- 1,2 %), la construction (- 1,0 %) et l'industrie (- 0,4 %) affichent, pour le moment, des pertes d'emplois plus modestes.

Le chômage partiel et les arrêts maladies facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi pour les salariés détenteurs d'un contrat à durée indéterminée.

Carte : **emploi salarié et salaire moyen par tête par département en glissement annuel (GA)**

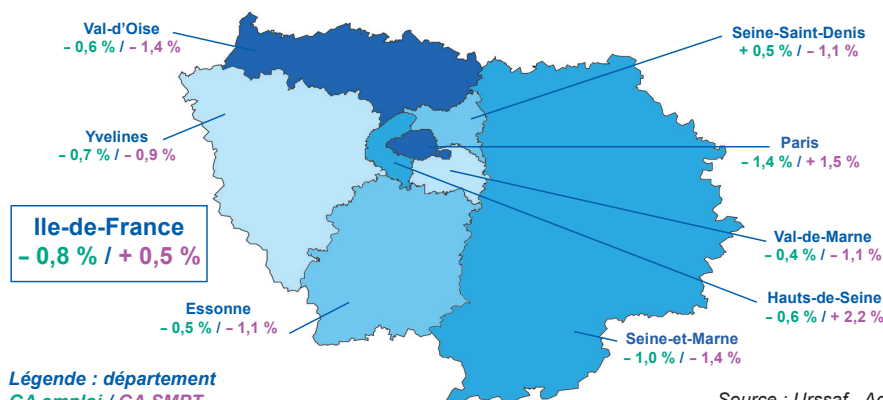


Tableau 1 : **masse salariale et emploi salarié du secteur privé**

	En niveau 1 <sup>er</sup> T 2020	Glissement trimestriel			Glissement annuel 1 <sup>er</sup> T 2020	
		3 <sup>e</sup> T 2019	4 <sup>e</sup> T 2019	1 <sup>er</sup> T 2020		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros)	48 800	+ 1,3 %	+ 0,5 %	- 2,0 %	+ 1,3 %
	Emploi (en milliers)	4 766	+ 0,5 %	+ 0,5 %	- 2,1 %	- 0,8 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	3 352	+ 0,8 %	+ 0,0 %	- 1,9 %	- 0,0 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros)	146 484	+ 0,9 %	+ 0,7 %	- 2,9 %	- 0,1 %
	Emploi (en milliers)	18 344	+ 0,2 %	+ 0,5 %	- 2,6 %	- 1,6 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 604	+ 0,7 %	+ 0,3 %	- 2,7 %	- 1,0 %

\* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.  
Source : Urssaf - Acooss

**AVERTISSEMENT** : le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 307 disponible sur [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr). De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		1 <sup>er</sup> T 2020	1 <sup>er</sup> T 2020	1 <sup>er</sup> T 2019	1 <sup>er</sup> T 2018	1 <sup>er</sup> T 2017
BZ	Industries extractives	2,4	+ 1,1 %	+ 5,1 %	+ 1,7 %	- 1,9 %
CA	Industries agro-alimentaires	51,9	+ 2,5 %	+ 3,0 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %
CB	Habillement, textile et cuir	17,1	- 1,7 %	+ 0,1 %	+ 1,4 %	+ 0,9 %
CC	Bois et papier	13,3	- 3,2 %	- 5,7 %	- 5,3 %	- 2,9 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,5	- 5,2 %	- 4,8 %	- 1,8 %	- 0,9 %
CE	Industrie chimique	26,4	+ 0,1 %	+ 2,5 %	- 2,2 %	- 4,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,8	+ 1,4 %	- 2,5 %	- 2,3 %	+ 0,5 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	18,0	- 1,5 %	- 1,1 %	+ 1,0 %	- 1,4 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	24,0	- 2,3 %	- 1,8 %	- 0,7 %	- 2,0 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,9	+ 1,1 %	- 0,5 %	+ 1,3 %	+ 0,9 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,9	- 1,9 %	- 2,5 %	- 0,6 %	- 1,2 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,7	- 0,8 %	- 0,2 %	- 1,7 %	- 1,2 %
CL	Fabrication de matériels de transport	70,0	- 0,9 %	- 1,0 %	- 0,7 %	- 0,5 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,5	+ 1,3 %	+ 0,7 %	- 0,9 %	- 0,6 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,7	- 0,2 %	- 0,8 %	- 2,2 %	- 3,3 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,9	- 0,0 %	+ 2,6 %	+ 1,3 %	- 0,9 %
FZ	Construction	323,7	+ 3,6 %	+ 5,2 %	+ 4,2 %	+ 1,6 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	711,4	- 0,2 %	+ 0,7 %	+ 0,4 %	+ 1,1 %
HZ	Transports et entreposage	379,2	- 0,1 %	+ 1,5 %	+ 0,8 %	+ 0,7 %
IZ	Hébergement et restauration	324,1	- 0,7 %	+ 3,0 %	+ 3,5 %	+ 3,3 %
JA	Édition et Audiovisuel	128,3	- 3,1 %	+ 1,3 %	- 2,4 %	+ 0,9 %
JB	Télécommunications	52,9	- 0,8 %	+ 2,6 %	+ 0,2 %	+ 0,7 %
JC	Activités informatiques	239,2	+ 3,2 %	+ 5,8 %	+ 6,2 %	+ 4,4 %
KZ	Activités financières et d'assurance	314,0	- 0,5 %	+ 1,0 %	+ 0,2 %	+ 0,9 %
LZ	Activités immobilières	78,7	- 0,7 %	- 0,0 %	+ 0,1 %	- 1,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	428,2	+ 2,7 %	+ 4,1 %	+ 3,5 %	+ 2,8 %
MB	Recherche et développement	41,8	+ 1,2 %	+ 3,7 %	+ 0,4 %	+ 0,7 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	91,4	- 0,7 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 2,3 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	568,8	- 8,4 %	+ 1,9 %	+ 4,3 %	+ 6,2 %
OZ	Administration publique	42,8	- 0,8 %	- 3,1 %	- 1,5 %	- 1,3 %
PZ	Enseignement	92,1	- 1,5 %	+ 1,7 %	+ 2,4 %	+ 3,2 %
QA	Activités pour la santé humaine	110,5	+ 1,4 %	+ 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,7 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	205,4	+ 1,3 %	+ 2,1 %	+ 2,4 %	+ 3,1 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	89,0	- 3,2 %	+ 0,4 %	- 0,6 %	+ 4,1 %
SZ	Autres activités de services	126,8	- 2,1 %	+ 0,9 %	- 0,4 %	+ 0,9 %
	Industrie	418,0	- 0,0 %	- 0,1 %	- 0,6 %	- 0,9 %
	Construction	323,7	+ 3,6 %	+ 5,2 %	+ 4,2 %	+ 1,6 %
	Tertiaire	4 024,4	+ 0,1 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 1,9 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 945,4	- 1,2 %	+ 1,9 %	+ 1,9 %	+ 2,4 %
	Intérim	78,9	- 39,7 %	+ 0,4 %	+ 11,2 %	+ 24,0 %

Source : Urssaf - Acof

## L'emploi privé en baisse modeste sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une diminution annuelle, pour le moment modeste, de 36 600 salariés (- 0,8 %). Dans le même temps, l'emploi national chute plus lourdement (- 1,6 %).

Avec 4,766 millions de salariés, il revient en Ile-de-France à un niveau proche des derniers mois de 2018. Depuis le début de l'année 2015, l'économie francilienne avait créé des emplois de manière significative en dépassant trimestre après trimestre ses précédents records.

## Baisse de la masse salariale trimestrielle

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat diminue de 2,0 % en glissement trimestrielle, alors que l'impact de la crise sanitaire ne s'est porté que sur 15 jours de la période. Cependant, le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladies conduit à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Les secteurs de la restauration et l'hébergement, le commerce et la construction ont notamment eu un recours important à ces dispositifs.

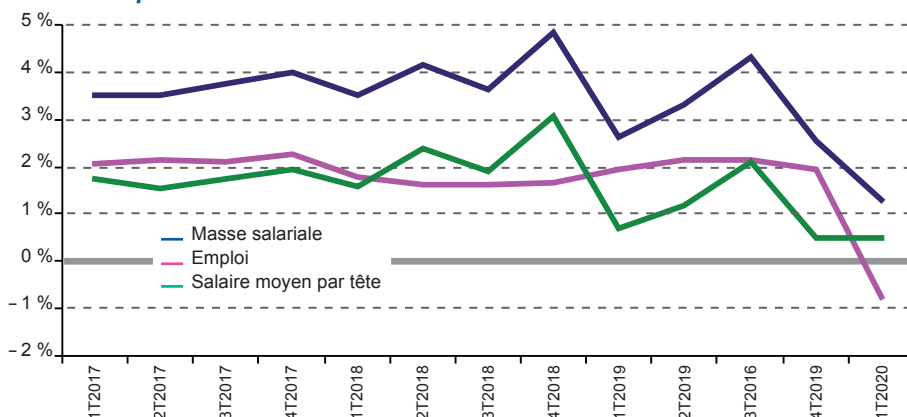
Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, progresse de 2,9 % (+ 1,3 % pour le seul 1<sup>er</sup> trimestre), soit une progression plus importante que celle observée sur le plan national (+ 2,4 %). Ces chiffres sont respectivement pour l'Ile-de-France et la France de + 2,6 % et + 2,1 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Ce niveau plus bas avec prime s'explique par un calendrier différent de versement. En 2019, la majorité de la prime s'était concentrée sur le 1<sup>er</sup> trimestre alors qu'il est possible de la verser sur une période plus large en 2020.

Le SMPT (salaire moyen par tête) en glissement trimestriel recule de 1,9 % du fait de la baisse de la masse salariale soumise à cotisations sociales. Le recours massif aux dispositifs précédemment cités fausse en partie le suivi de cet indicateur.

## Le tertiaire plie, l'intérim rompt

Le tertiaire hors intérim a détruit des emplois ce trimestre (- 1,2 %, alors que ce secteur n'avait pas subi de baisse depuis début 2013). Sur un an, le bilan demeure légèrement positif avec une faible hausse de 0,1 %, soit 4 200 emplois créés. Les activités informatiques et les activités juridiques, de conseil et

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf - Acoiss

d'ingénierie (cf *tableau 2*) demeurent les moteurs de l'emploi francilien. Ces deux secteurs ont d'ailleurs continué à gagner de l'emploi ce trimestre bien qu'à un faible rythme.

L'emploi dans le commerce est en baisse de 0,2 % sur un an, du fait d'une baisse trimestrielle de 0,9 %. Le nombre d'emplois dans la restauration diminue sur un an (- 0,5 %) alors que le repli est déjà très marqué dans l'hébergement (- 1,7 %). Enfin les arts, spectacles et activités récréatives (- 3,2 %) et l'édition et audiovisuel (- 3,1 %) font partie des activités les plus touchées.

Parallèlement, l'intérim s'effondre (- 39,7 %). Ce repli important découle du confinement qui a eu pour conséquence le non-renouvellement de nombreuses missions d'intérim. Avec 78 900 intérimaires, l'Ile-de-France est très loin de son niveau haut, situé au-delà de 130 000 emplois et même en deçà du point bas atteint suite à la crise économique de 2008 (87 600 intérimaires).

## Coup d'arrêt dans la construction

Ce trimestre, l'emploi salarié baisse de 1,0 % dans la construction. Sur un an, la hausse du nombre de salariés demeure néanmoins importante (+ 3,6 %) et traduit bien que l'emploi salarié profite des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express. Les destructions d'emplois n'ont donc amputé qu'une partie des gains annuels mais le secteur est cyclique et pourrait se dégrader dans les prochains trimestres.

## Les emplois industriels stagnent

L'industrie est le grand secteur dont le repli est le plus faible ce trimestre (- 0,4 %). Elle signe donc un second trimestre de baisse mais les gains d'emploi acquis en milieu d'année 2019 compensent ces

reculs. L'emploi affiche donc sur un an une stagnation. La majorité des secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement la branche bois et papier et métallurgie. À l'inverse, les industries agro-alimentaires et les industries pharmaceutiques (cf *tableau 2*) continuent de progresser sur un an.

Tableau 3 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	1 <sup>er</sup> T 2020	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 458	3 647
77 - Seine-et-Marne	371	2 488
78 - Yvelines	410	3 128
91 - Essonne	358	2 860
92 - Hauts-de-Seine	955	4 296
93 - Seine-St-Denis	510	2 909
94 - Val-de-Marne	406	2 854
95 - Val-d'Oise	297	2 532
<b>National</b>	<b>18 344</b>	<b>2 604</b>

Source : Urssaf - Acoiss

## Paris et la Seine-et-Marne principales victimes de la chute de l'intérim

L'emploi évolue de façon négative dans tous les départements franciliens par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Paris (- 2,7 %), la Seine-et-Marne (- 2,5 %) affichent les baisses les plus marquantes du fait du poids relatif important de l'intérim pour ces deux départements et dans une moindre mesure, de celui des activités récréatives. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine avec un chute de l'emploi de 1,5 % voient leurs emplois diminuer de façon moins importante.

Sur un an, seule la Seine-Saint-Denis (+ 0,5 %) affiche encore une progression de ses emplois. Dans les quatre départements centraux de la métropole du Grand Paris, l'emploi diminue de 0,8 % sur un an, soit un niveau identique à la moyenne régionale.


Tableau 4 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		1 <sup>er</sup> T 2020	1 <sup>er</sup> T 2020	1 <sup>er</sup> T 2019	1 <sup>er</sup> T 2018	1 <sup>er</sup> T 2017
BZ	Industries extractives	32,9	- 1,3 %	+ 2,7 %	+ 8,1 %	+ 6,3 %
CA	Industries agro-alimentaires	394,3	+ 0,7 %	+ 2,5 %	+ 2,3 %	+ 1,7 %
CB	Habillement, textile et cuir	179,6	- 2,1 %	+ 4,6 %	+ 3,0 %	+ 4,4 %
CC	Bois et papier	135,9	- 4,8 %	- 2,3 %	- 4,4 %	- 6,0 %
CD	Cokéfaction et raffinage	21,9	- 11,7 %	- 4,6 %	- 0,8 %	- 9,9 %
CE	Industrie chimique	416,5	+ 1,9 %	+ 7,7 %	- 3,0 %	- 4,7 %
CF	Industrie pharmaceutique	265,4	+ 3,8 %	+ 2,4 %	- 0,6 %	- 3,1 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	206,5	- 4,8 %	+ 0,7 %	+ 1,9 %	+ 0,2 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	250,4	- 3,5 %	- 1,2 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	572,0	+ 2,9 %	+ 1,3 %	+ 4,5 %	+ 1,5 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	182,7	+ 3,5 %	- 3,4 %	+ 2,5 %	+ 5,1 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	191,1	+ 1,3 %	- 0,7 %	+ 1,0 %	+ 2,5 %
CL	Fabrication de matériels de transport	1 075,4	+ 2,0 %	+ 0,3 %	+ 3,5 %	- 1,6 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	494,7	+ 3,2 %	+ 1,3 %	+ 0,7 %	+ 0,5 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	644,4	- 0,4 %	- 2,1 %	+ 2,5 %	+ 3,8 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	283,2	+ 2,7 %	+ 5,5 %	+ 3,0 %	+ 1,6 %
FZ	Construction	2 396,9	- 0,8 %	+ 6,1 %	+ 4,6 %	+ 3,0 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 646,3	- 0,1 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %
HZ	Transports et entreposage	3 498,3	- 0,2 %	+ 1,9 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %
IZ	Hébergement et restauration	1 775,4	- 8,0 %	+ 4,7 %	+ 5,7 %	+ 4,1 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 898,7	+ 0,7 %	+ 1,0 %	+ 1,9 %	+ 4,4 %
JB	Télécommunications	717,6	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 2,4 %	- 0,7 %
JC	Activités informatiques	3 370,6	+ 5,0 %	+ 7,8 %	+ 7,9 %	+ 5,7 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 520,3	+ 5,2 %	+ 1,4 %	+ 2,5 %	+ 3,6 %
LZ	Activités immobilières	820,6	+ 2,6 %	+ 1,9 %	+ 2,5 %	+ 3,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	6 350,3	+ 4,6 %	+ 3,0 %	+ 3,9 %	+ 6,6 %
MB	Recherche et développement	595,5	+ 2,7 %	+ 4,3 %	+ 3,6 %	- 2,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 119,7	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 5,9 %	+ 4,7 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	4 081,0	- 0,4 %	+ 3,3 %	+ 5,6 %	+ 6,6 %
OZ	Administration publique	421,9	+ 0,6 %	- 1,5 %	- 1,9 %	+ 0,6 %
PZ	Enseignement	622,6	- 0,6 %	+ 2,3 %	+ 2,9 %	+ 3,2 %
QA	Activités pour la santé humaine	862,0	+ 1,9 %	+ 2,6 %	+ 2,9 %	+ 3,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 132,3	+ 1,4 %	+ 3,3 %	+ 3,4 %	+ 3,8 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	757,6	- 2,1 %	+ 4,0 %	+ 5,3 %	+ 3,3 %
SZ	Autres activités de services	865,8	- 3,0 %	+ 1,4 %	+ 1,2 %	- 0,3 %
	Industrie	5 346,9	+ 1,0 %	+ 1,1 %	+ 1,9 %	+ 0,3 %
	Construction	2 396,9	- 0,8 %	+ 6,1 %	+ 4,6 %	+ 3,0 %
	Tertiaire	41 056,6	+ 1,7 %	+ 2,6 %	+ 3,6 %	+ 3,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	40 186,8	+ 1,4 %	+ 2,6 %	+ 3,7 %	+ 4,0 %
	Intérim	869,8	- 8,4 %	+ 5,0 %	+ 9,7 %	+ 14,6 %

Source : Urssaf - Acoff

## Sources et méthodologie

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acoff sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département\*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoff aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le StatUR sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur [www.acoff.fr](http://www.acoff.fr)

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr)

**Le champ de la publication** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les

administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

**Les effectifs salariés et la masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

**La masse salariale** (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

**L'effectif salarié** est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoff).

**Les données sont provisoires pour le trimestre étudié** et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

**Le salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoff, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur [www.acoff.fr](http://www.acoff.fr).

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteurs :

Matthieu Goussot, Serge Mercier

Contact (département Statistiques) :  
[stats.idf@urssaf.fr](mailto:stats.idf@urssaf.fr)

[www.blog.paris.urssaf.fr](http://www.blog.paris.urssaf.fr)